

## **Quelle place les entreprises peuvent-elles tenir dans une économie qui prendrait en considération la solidarité ?**

Depuis quelques années, on assiste à de nombreux changements dans le domaine de l'économie et du comportement de ses acteurs. On assiste à l'apparition de nouvelles pratiques et de nouveaux acteurs qui tentent de réconcilier, avec plus ou moins de succès, l'économie, les entreprises et les citoyens. De nouvelles formes de communication voient le jour, qui ne sont pas uniquement le fruit de situations conflictuelles, même si ces dernières font aussi parti des nouvelles formes de relations.

[On peut discerner plusieurs facteurs concordants qui font que 1999 marquera sans doute un tournant dans la mise en œuvre de critères sociétaux dans les normes managériales des entreprises : l'accélération de la mondialisation et des délocalisations de certaines activités consommatrices de main-d'œuvre, l'échéance du round du Millenium, les concentrations des grandes entreprises, le refus des organismes génétiquement modifiés par les consommateurs européens puis américains, l'accent mis sur la valeur actionnariale et autres ratios financiers par la plupart des grandes entreprises, les dispositions choquantes prises par certaines entreprises pour encore améliorer leurs performances financières (récemment Michelin mais on se rappelle d'Elf au début de l'année 1999 et de Renault en 1997 avec la fermeture de l'usine de Vilvoorde) une mission parlementaire française sur l'implication des entreprises pétrolières dans la politique des pays producteurs de pétrole, le divorce marqué entre les grandes entreprises et l'opinion européenne, l'offensive des fonds anglo-saxons sur le marché français et la percée de la notion de gouvernement d'entreprise, les limites d'un certain nombre de mesures traditionnelles pour modifier le comportement social des entreprises.]

Partant de ce constat, nous pouvons nous demander si les entreprises peuvent tenir une place dans une économie qui donnerait une place centrale à la solidarité. Si oui, quels types d'entreprises et quelle place peuvent-elles tenir ? Quelles sont les conditions requises et les risques encourus ? Mais, peut-être, peut-on également estimer que l'entreprise, dans son acception habituelle, est incapable de prendre en compte la notion de solidarité sans une intervention permanente de la société civile ou du moins que cette valeur reste en marge de son projet.

Pour démarrer la réflexion, il paraît intéressant de partir de la typologie suivante des entreprises réactives par rapport à la question de l'économie solidaire.

- Les entreprises qui s'engagent uniquement lorsqu'on les y incite. Mais attention cela peut faire partie des principes d'une entreprise de ne répondre que si le " marché " est suffisamment " demandeur ". Il peut également y avoir des blocages (exemple le distributeur Carrefour ou le groupe André dans le cadre de la campagne française " De l'éthique sur l'étiquette ").

- Les entreprises qui prennent des initiatives sans pression particulière. Il semble que le début des années 90 ait marqué un certain nombre de changements : nouveaux champs d'intervention de la citoyenneté, décroissement entre des

mondes qui s'ignoraient... avec des initiatives comme la charte de Copenhague à la fin 1999.

- Les entreprises qui inversent les valeurs et qui tentent de placer la personne humaine et l'environnement au centre de leur projet. Celles-ci sont toutefois de plusieurs types mais on peut nommer Patagonia, Body Shop, Le relais.

La catégorie 1 semble difficilement conciliable avec les deux autres dans un esprit de dialogue.

**On peut, pour commencer, discerner deux axes vers lesquels s'engager (au moins) :**

- Les acteurs en présence,
- Les nouveaux professionnels (à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise),

## Les acteurs en présence

### ***Les actionnaires et les investisseurs***

Aujourd'hui, ce sont les investisseurs plus que les actionnaires individuels qui influencent les politiques des grands groupes. Cela tient au fait que la part de ces derniers dans le capital des entreprises est relativement faible au regard des produits de gestion collective et des actionnaires de référence et qu'ils sont dispersés. Toutefois, des organisations tentent d'organiser ces actionnaires (Démminor, Adam, Anaf...) mais cela reste sur le plan de l'intérêt financier des actionnaires minoritaires. La réaction de ceux-ci n'est toutefois pas négligeable car il promeuvent le degré de démocratie au sein de l'actionnariat et les fonds collectifs sont à l'écoute des voix individuelles.

En France, on assiste à un accroissement des interventions en assemblée générale d'actionnaires et à la multiplication des préoccupations sociales en particulier au cours de ces réunions. Ce phénomène est démultiplié par l'actionnariat salarié. De plus, depuis le début de l'année 1999, des fonds collectifs d'une nouvelle forme sont en train d'apparaître : les fonds éthiques.

### ***Les salariés***

Les traditionnels modes d'action des salariés s'enrichissent de nouvelles démarches et de nouvelles alliances se créent (bien qu'elles soient encore à un niveau très tâtonnant). Ces alliances s'expriment au niveau de l'actionnariat (interventions en assemblées générales d'actionnaires et poids des salariés actionnaires dans les OPA/OPE) et de l'investissement. Des réflexions sont menées pour envisager quels leviers pourraient être actionnés pour pousser les entreprises dans une voie " socialement responsable ". La campagne " De l'éthique sur l'étiquette " a initié de telles alliances entre syndicats, consommateurs et ONG. Bien que des divergences de stratégies subsistent (une entreprise gratifiée d'une " bonne côte " sur le plan des conditions de travail dans les pays à bas coût de main d'œuvre, par exemple, peut

très bien poser des problèmes en terme de situation sociale dans son pays d'origine), les convergences sont aujourd'hui manifestes et cette nouvelle alliance a fait l'objet d'une reconnaissance par les plus hautes instances de la CFDT au congrès de Lille en 1998.

### **Les consommateurs**

A la fin des années 80 aux Pays-Bas et au milieu des années 90 en France, plusieurs campagnes d'opinion ont vu le jour pour inciter les grandes marques, et en particulier Nike, à adopter des codes de conduite de qualité pour l'amélioration des conditions de travail dans les pays à bas coût de main-d'œuvre. Cet élan dénote une évolution dans le comportement des citoyens qui ont notamment commencé à percevoir que la pérennité des projets de développement sera d'autant plus assurée que l'économie marchande s'orientera dans une direction similaire ou, à tout le moins, montrera une attention particulière aux dégâts qu'elle peut occasionner (consciemment ou inconsciemment) sur des projets de développement fragiles. Néanmoins, les relations qu'il peut exister entre promouvoir un " développement local " et orienter l'économie marchande par la demande n'est pas encore établie dans les esprits.

### **Les pouvoirs publics**

L'implication des pouvoirs publics dans le jeu économique a considérablement évolué ces dernières années. Une présence moins forte qui s'apparente parfois à un renoncement. Pourtant l'Etat a un rôle encore important à jouer dans la régulation du jeu entre les acteurs économiques qui peut orienter leurs actes vers une solidarité plus importante. L'Etat peut toujours exercer son rôle dans le cadre d'un renforcement ou d'une adaptation des législations (en intervenant dans les nouveaux champs de débat : OGM, propriété du vivant du vivant, environnement etc.). Mais il doit également renforcer son rôle sur le plan international. Le naufrage de l'Erika nous montre, notamment, les lacunes du droit international et de son applicabilité. A ce titre, le projet de développement d'un oléoduc entre le Tchad et le Cameroun et l'intervention de la Banque mondiale dans le financement de ce projet montre de quelle manière les pouvoirs publics et, par contre-coup, la société civile peuvent être impliqués dans des projets privés. Mais de nouvelles régulations de type incitatif peuvent aussi être développées (résolution européenne Howitt de janvier 1999 favorable à l'établissement d'un " label social "). *A contrario*, les Etats et les collectivités locales peuvent également être sollicités dans des opérations économiques illicites ou partisans (actes de corruption, réponses favorables à des réseaux d'influence ou à des cabinets de lobbying).

Du coup, de nouveaux métiers et de nouveaux professionnels émergent.

## Les nouveaux professionnels

### **Les analystes sociétaux**

Les investisseurs financiers prennent conscience que la demande en terme de placements éthiques progresse et les méthodes permettant d'évaluer la " qualité éthique " des actifs gérés dans les produits de placement collectifs progressent. En

France, entre le 2e trimestre 1999 et aujourd'hui, 7 fonds éthiques ont vu le jour portant leur nombre à 12. Si la finesse des " analyses sociétales " ne permet pas encore de déterminer quelles sont les entreprises les plus dynamiques en la matière (ni même les entreprises qui présentent d'importants risques. TotalFina, qui a été déclassée de plusieurs fonds suite au naufrage de l'Erika montre à la fois que sa responsabilité a été reconnue et que les analyses n'avait pas décelé au préalable ce problème), nous assistons à l'émergence de nouveaux leviers influençant le comportement social et environnemental des entreprises. De plus, on observe que l'apparition des agences de notation sociétale des entreprises pousse les entreprises à réaliser des diagnostics, particulièrement dans le domaine des ressources humaines.

### ***Les nouvelles fonctions dans les entreprises***

Ce phénomène modifie peu à peu l'organisation des entreprises avec l'instauration de nouvelles fonctions : " déontologues ", " éthiquologues ", etc. fleurissent au sein des grands groupes. En France, leurs postes ne sont pas encore bien définis, et sont souvent encore rattachés à la direction de la communication ce qui présage de la faible importance qui leur est donnée bien qu'il puisse être fait état que, dans le cadre de la prise en compte des aspirations de la société civile, la communication constitue une pièce essentielle... à condition qu'elle ne soit pas à sens unique. Dans les pays anglo-saxons, la réaction se traduit davantage dans l'organisation des entreprises. Ainsi, Shell a récemment mis en place une structure chargée de gérer les relations avec la société civile. Il en est de même pour Nike qui a créé un service spécialisé suite aux nombreuses campagnes d'opinion dont la compagnie a fait l'objet. On peut toutefois observer que ces dispositifs ont également pour objectif d'intervenir auprès des instances politiques des pays et d'expliquer la position des entreprises.

### ***Les cabinets d'audit et de certification***

La charte de Copenhague supportée par 3 des plus grands cabinets d'audit mondiaux (PriceWaterhouseCoopers, Ernst & Young, KPMG) dont il est fait état plus haut a mis en évidence l'intérêt majeur que ces cabinets portent aux relations entre les entreprises et la société civile. Pour eux, le " risque de mauvaise réputation " est un risque majeur et donc un gisement important en terme de nouveaux marchés. Du côté de la certification, l'intérêt est identique. On a remarqué à l'issue du naufrage de l'Erika que les organismes de certification (en l'occurrence de classification) détenaient un pouvoir important. L'activité de certification s'est fortement développée dans le sillage des normes de qualité et de sécurité mais commence à prendre de l'ampleur dans le secteur de l'environnement (notamment la certification de l'exploitation forestière). En 1997, un référentiel destiné à évaluer les conditions de travail dans les unités de production a été rédigé par l'ONG américaine Council of Economic Priorities (CEP) afin d'évaluer les conditions de travail dans les unités de production. Les principaux cabinets mondiaux de vérification (ITS, SGS, DNV, BVQI) se sont déjà saisi du créneau. Bien que contesté sur certains points, ce référentiel démontre la dynamique qui s'est enclenchée dans le domaine du respect des valeurs sociales.

Quels sont les questions qui méritent d'être analysés (bien sûr, cela n'est pas exhaustif) ?

### ***La sincérité et l'ampleur d'un phénomène ?***

Il apparaît donc que des initiatives sont prises par les entreprises pour s'engager dans des démarches tenant compte de la solidarité. Ces démarches sont-elles sincères ou non ? Pourquoi apparaissent-elles aujourd'hui plutôt qu'hier ? Cela est-il dû à une aggravation du contexte général, à un accroissement de la conscience de ce contexte, à une multiplication des moyens dont disposent les citoyens ? Dans quelles directions s'effectuent ces démarches (mécénat, chartes, codes de conduite, intégration dans l'environnement, gouvernement d'entreprise...) ? N'y a-t-il pas un risque de voir les métiers émergents (auditeurs sociaux, analystes sociétaux, déontologues, etc.) dériver vers des pratiques commerciales qui oublient le fondement solidaire qui a présidé à leur émergence ?

### ***Quelle place peut tenir la société civile ?***

De nombreuses orientations prises par les entreprises sur les questions qui touchent la solidarité ont pris racine dans des réactions de l'opinion. Aujourd'hui, les ONG sont sollicités pour permettre la mise en œuvre des engagements. De telles interventions permettent-elles de s'assurer réellement d'une bonne mise en œuvre et d'éviter une mainmise des " techniciens " (parfois éloignés des réalités) ou bien de cautionner des politiques globales. Les organisations représentatives de la société civile doivent-elles se cantonner dans des positions d'exigence ou de proposition ou les deux ? Quelles sont les conditions nécessaires pour conserver leur indépendance ? De manière générale, par rapport au champ d'activité même des entreprises, l'implication de la société civile peut s'effectuer en partenariat direct (ou en confrontation directe), par pression sur les nouveaux professionnels, par intervention auprès des Etats ou des institutions internationales.

### ***Quel équilibre entre les différents acteurs ?***

Cette convergence d'acteurs vers un objectif commun présage-t-il une amélioration des relations entre des mondes qui jusqu'ici s'ignoraient plus ou moins ou une formalisation de la société civile suivant les schémas imposés par les impératifs de communication des entreprises, avec comme corollaire un déplacement des conflits sur d'autres terrains ? Il est possible d'imaginer une place pour chacun mais dans des espaces différents. Les relations entre les différents acteurs concernés par une " économie solidaire " reposent sur des accords, des intérêts divergents, des désaccords. Une voie moyenne pourrait être la création de nouveaux espaces de négociation entre les entreprises et ce qu'on appelle, aujourd'hui, les " parties prenantes " (salariés, actionnaires, consommateurs, ONG, fournisseurs, etc.).